

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											06/2016		
Total memb	23	Exercice	23	Convoc	10/03	Prés.	15	Abs	8	Proc.	4	Votants	19

Par suite d'une convocation en date du dix mars deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le quinze mars deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée.

Absents excusés : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc. ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, LEVENARD Christian à GARCIA Pierre, CAZANAVE Véronique à SARRAIL Claudine, ANGLADE Jordane à BIARD Ludovic.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Avance sur subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une avance sur la subvention 2016 au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), afin de lui permettre de fonctionner dans l'attente du vote du budget 2016. Le montant de cette avance pourrait s'élever à 12 000 €, comme les années précédentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de verser une avance d'un montant de 12 000 € sur la subvention du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) dans l'attente du vote du budget primitif,
- **Dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2016,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicole QUILLIEN
N^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire



Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160315-0602016-DE